BANQUE DE FRANCE-EUROSYSTÈME EN OUTRE-MER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 novembre 2026

Lancement de la 8ème édition du Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné et des rencontres régionales du microcrédit

La Banque de France renouvelle l'organisation des Prix du microcrédit accompagné, pour leur 8ème édition, et y associe pour la première fois l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM). Cette séquence déployée entre la fin de l'année 2026 et le premier semestre 2027 témoigne de l'engagement constant de la Banque de France et de l'IEDOM en faveur du microcrédit et de l'inclusion financière des personnes en difficulté.

Ces prix sont destinés à mieux faire connaître le microcrédit et visent à distinguer des initiatives ou actions exemplaires, innovantes sur le plan économique, technologique, social, environnemental ou culturel, mises en œuvre depuis au moins 9 mois grâce à un microcrédit.

Le microcrédit est un dispositif d'inclusion financière qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas accès au système bancaire classique du fait d'une insuffisance de revenus ou d'une situation de précarité sociale. Le microcrédit est un crédit de montant limité (8 000€ pour le microcrédit personnel et 17 000 € pour le professionnel). Il vise à accompagner la réalisation de projets ayant notamment pour objectif de faciliter le retour à l'emploi, l'insertion sociale ou bien la création d'entreprise. **Afin de sensibiliser les particuliers et les intervenants sociaux à ce dispositif d'inclusion financière, l'IEDOM propose des informations sur son site Internet.**

Deux lauréats seront distingués dans chaque territoire ultramarin participant (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) : l'un dans la catégorie « microcrédit personnel », et l'autre dans la catégorie « microcrédit professionnel ». Les dossiers ainsi primés seront automatiquement sélectionnés pour concourir au prix national remis par le Gouverneur de la Banque de France en juillet 2027.

Date limite de remise de candidature : mardi 16 février 2027 à 18h (heure locale)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Éric Moriame - tél : 06 73 51 02 90, communication@iedom-ieom.fr

Modalités :

- **Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale bénéficiaire d'un microcrédit souscrit depuis plus de 9 mois**, accompagnée par une association ayant son siège social en France hexagonale, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion ou à Mayotte. Le participant doit être domicilié ou doit exercer ses activités dans la région où il candidate.

- La candidature doit être envoyée sous forme dématérialisée, **par courriel,** exclusivement **par la structure accompagnante impliquée dans le dossier**, au Correspondant Outre-mer (CDIF97.iedom@banque-france.fr)

Retrouvez le règlement, l'ensemble des modalités ainsi que les formulaires de candidature pour ces prix sur le site Internet de la Banque de France.

L'IEDOM au service des particuliers

L'IEDOM, comme la Banque de France, participe à l'inclusion financière par ses missions de service public aux particuliers : traitement des dossiers de surendettement, droit au compte, droits d'accès aux fichiers d'incidents bancaires, informations générales sur les problématiques de comptes et frais bancaires, moyens de paiement, microcrédit, etc. (service Infobanque).

Il est possible de contacter l'IEDOM :

- au guichet de l'agence de votre territoire
- par téléphone
- par courrier
- via le site internet de la Banque de France Vos demandes en ligne | Banque de France

Les coordonnées des agences sont disponibles sur le site internet IEDOM.

Contact presse : Éric Moriame - tél : 06 73 51 02 90, communication@iedom-ieom.fr